TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI RESIDENCE DU RUANDA.-

Objet:

Décision nº 26/BR.-



KIBUNGO

Kigali, le 15 septembre 1961.-

Nº 3325/B.R.

A Monsieur le Résident Général à USUMBURA.

A Monsieur le Resident General à USUMBURA.

A Monsieur le Directeur des Affaires Politiques et Administratives à USUMBURA.

A Monsieur le Procureur du Roi à ASTRIDA.

A Monsieur le Directeur du Service des Travaux Publics à USUMBURA.

Monsieur le Directeur des Affaires Economiques à USUMBURA. A Monsieur le Commissaire du Ministère

KIGALI.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire (tous)

> V KIBUNGU .--=-=-=-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe deux. exemplaires de ma décision nº 26/B.R. du 15 septembre 1961.

> LE RESIDENT DU RUANDA., COLONEL B.E.M., G. LOGIEST.,

### DECISION Nº 26/B.R.

### LE RESIDENT DU RUANDA,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda - Urundi;

Vu l'arrêté royal interimaire du 25 janvier 1960 sur l'organisation administrative du Ruanda-Urundi;

Vu l'ordonnance législative n° 2/260 du 7 août 1961 suspendant l'activité du gouvernement du Ruanda pour la période électorale de 1961 spécialement en son article trois;

Vu l'absence du commissaire chargé du Ministère des Affaires Techniques ;

### DECIDE:

Monsieur DE MAN Joseph, Commissaire chargé du Ministère des Affaires Economiques remplace le Commissaire chargé du Ministère des Affaires Techniques.

> Kigali, le 15 septembre 1961. LE RESIDENT DU RUANDA., COLONEL B.E.M., G.LOGIEST.,

> > DI........

# DECISION Nº 26/B.R.

## LE RESIDENT DU RUANDA,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda - Urundi;

Vu l'arrêté royal interimaire du 25 janvier 1960 sur l'organisation administrative du Ruanda-Urundi;

Vu l'ordonnance législative n° 2/260 du 7 août 1961 suspendant l'activité du gouvernement du Ruanda pour la période électorale de 1961 spécialement en son article trois;

Vu l'absence du commissaire chargé du Ministère des Affaires Techniques ;

## DECIDE:

Monsieur DE MAN Joseph, Commissaire chargé du Ministère des Affaires Economiques remplace le Commissaire chargé du Ministère des Affaires Techniques.

> Kigali, le 15 septembre 1961. LE RESIDENT DU RUANDA., COLONEL B.E.M., G. LOGIEST.,

Colorat